

Réidence de KIGALI
Territoire de Ruhengeri

Ecole de Police du RWANDA.

RUHENERI, le 10 août 1960.

N°. 608./Pers.

Objet: demande révision
de l'Ordonnance n° 01451.

A Monsieur le Résident Général du RUANDA
URUNDI à UJUMBURA;

Sous couvert de Monsieur le Résident à
KIGALI;

Sous couvert de Monsieur l'Administrateur
du Territoire à RUHENERI;

Monsieur le Résident Général,

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, la révision de l'Ordonnance de paiement Ruanda Urundi n° 01451 du 27 juillet 1960 pour liquidation provision de traitement à mon bénéfice.

Mon dernier traitement de juillet 1960, était de dix-neuf mille nonante et un francs; je demande en conséquence une provision de quinze mille francs au moins.

Veuillez agréer, monsieur le Résident Général, l'assurance de ma très respectueuse considération.

Le sous-Commissaire de Police Pal.
LAMBERT, Fl.

